

Question d'actualité de Caroline Cassart, Députée,
à Christie Morreale, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la
Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances
et des Droits des femmes, concernant
**Le plan d'Engie visant à maintenir l'emploi dans le domaine
nucléaire**

Madame la Ministre,

En décembre dernier, Engie Electrabel dévoilait son plan à destination des travailleurs des centrales nucléaires avec, il faut bien le dire, des mesures surprenantes.

En effet, redoutant l'exode de son personnel, Engie confirmait, dans son plan de décembre:

- Le plein emploi pour l'ensemble des travailleurs jusque fin 2027;
- La garantie de l'emploi pour les travailleurs de plus de 45 ans (jusqu'à la fin de leur carrière);
- Une enveloppe de 18 millions pour les formations nécessaires des membres du personnel (afin d'assurer le bon fonctionnement des centrales jusqu'à leur démantèlement);
- La mise en place d'un mécanisme de rétention sous la forme d'une indemnité équivalente à un an de salaire pour les travailleurs disposant d'un CDI et s'engageant à remettre leur démission d'ici septembre 2026.

Visiblement, ce plan est loin de faire l'unanimité. En cause? La dernière mesure citée, à savoir l'offre d'un an de salaire en cas de démission d'ici 2026. Madame la Ministre, bénéficier d'un an de salaire en ayant un CDI n'est pas si exceptionnel que cela. De plus, démissionner de son propre chef ne donne pas droit au chômage pour la personne concernée. Enfin, les syndicats montent au créneau en affirmant qu'il s'agit là d'une prime à la démission.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse du dossier? Comment garantir l'emploi, éviter l'exode du personnel et surtout, in fine, garantir la sécurité des sites concernés? Quelles mesures prend la Région? Sachant que plusieurs centrales vont prochainement être démantelées, avez-vous la garantie que le démantèlement de Tihange va créer de l'emploi en interne, c'est-à-dire pour les travailleurs déjà affectés sur le site?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

La réponse de la Ministre :

il y a eu un conseil d'entreprise qui, le 6 décembre, a abouti à des propositions qui ont été faites. Un plan de rétention a été fait auprès des travailleurs avec des mesures qui sont sur la table sous réserve de la fermeture des centrales nucléaires d'ici 2025. C'est une décision, comme vous l'avez dit d'ailleurs, qui doit être confirmée par le Fédéral. On attend l'information aux alentours du 18 mars d'après mes informations.

Les mesures qui sont proposées sont des mesures à la fois de formation pour le personnel en place, considérant que, s'ils souhaitent se préparer au démantèlement des centrales nucléaires – je ne sais pas si je dois utiliser « rait » ou « se préparera », le futur ou pas –, néanmoins cette possibilité existe et il y a 18 millions sur la table.

De la même manière, l'engagement d'Engie est de conserver l'ensemble de ces travailleurs jusqu'à la fin de 2027. À partir de là, c'est cette possibilité ou ces obligations de reclassement restent évidemment pleines et entières.

Vous savez que ce Gouvernement, sous l'impulsion de ses membres qui sont soit très proches de Huy, soit de son ministre de l'Économie, a accepté de créer une *delivery unit*, qui a des contacts très importants, notamment, avec le FOREm, qui est un opérateur de formations, qui pourrait s'occuper de la reconversion du personnel et du reclassement, qui est évidemment très impliquée.

Pour le moment, les réflexions auxquelles vous faites référence dans l'article de presse ne sont que des propositions qui sont en négociation. Les organisations syndicales nous demandent de ne pas nous immiscer. On va respecter les discussions qui sont en cours, de la même manière que le plan social devra, le cas échéant, être discuté avec les organisations syndicales et les entreprises.

Je suis persuadée que, dans le cadre du Plan de relance, avec les mesures qui sont prévues, la province de Liège, dans son ensemble, est un lieu idéal pour accueillir des entreprises en lien avec l'énergie et la transition énergétique, mais aussi le secteur de la santé et que ces deux pôles-là font l'objet de proactivité, de contacts importants, que des membres du Gouvernement ont. Nous suivons évidemment avec beaucoup d'attention la situation, mais le travail, en amont, de reconversion est également prêt avec les acteurs de terrain.